



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

LE 09 JANVIER 2018

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, TENU
DANS LA SALLE DE LA MAIRIE, 360, RUE PRINCIPALE, SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY (QUÉBEC), LE MARDI 09 JANVIER À 19H00;
LE TOUT CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 383-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE
PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3**

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs
conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard.

Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt. Également, monsieur
Joey Savaria, inspecteur municipal est présent.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il
y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

1.0

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE l'Assemblée publique de consultation ouvre à 19H00; soit l'heure prévue dans
les différents avis publics à cet effet, en conformité avec la Loi.**

2.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour est proposé, selon le sujet concerné :

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1.0 **OUVERTURE DE LA SESSION**

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.0 **Présentation et explications de Monsieur Joey Savaria, inspecteur
municipal.**

4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **Décision du conseil concernant le Projet de règlement no. 383-2017.**

6.0 **CLÔTURE DE LA SESSION**

3.0

**PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DE MONSIEUR JOEY SAVARIA
INSPECTEUR MUNICIPAL**

Monsieur Jean Labelle, inspecteur municipal, fait la présentation du projet de
règlement aux personnes présentes.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes
présentes peuvent poser des questions sur ce sujet ou faire des commentaires.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

5.0

**PROPOSITION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 383-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE
PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3**

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions reçues, proposera de la manière suivante l'adoption des règlements d'urbanisme et ce, lors de la session régulière du 09 janvier à 19h30:

D'ADOPTER, sans changement le règlement visant l'adoption du « *RÈGLEMENT NO.383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3* ».

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19H15.

Réal Pitt, d.g. et sec.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 09 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit (2018-01-09), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire. Le directeur général/secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Bertrand Dubé et Alexandre Picard.
Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-01-001

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19:30 Heures.

2018-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAUX - DÉCEMBRE 2017**
4. **CORRESPONDANCE**
PÉRIODE DE QUESTION
FINANCE
5. Renouvellements des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2018.
6. Dépenses incompressibles 2018.
7. Rapport du directeur général/secrétaire-trésorier – Fin Décembre 2017.
ADMINISTRATION
8. Acceptation des comptes à payer – Décembre 2017 et Janvier 2018 et des comptes payés affectant l'année 2017.
9. Tous sujets relatifs – Vente, achat, rétrocession de lot.
10. Tous sujets relatifs – Subventions, achats et publicités.
11. Tous sujets relatifs – Mandat : Analyses eaux usées/eaux potables.
AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS
12. Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et du directeur général/secrétaire-trésorier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

VOIRIE MUNICIPALE

13. Demande au député Pierre Paradis – Subvention annuelle 2018/Amélioration des chemins de la municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

14. Horaire / Patin libre – Semaine de relâche.
15. Tous sujets relatifs – Bibliothèque.
16. Demande / Subvention – Emploi Été Canada.
17. Tous sujets relatifs – Fête Nationale.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

18. Tous sujets relatifs – Adoption Règlement no.383-2017 (Second Projet).
19. Demande – Programme FARR.
20. Entente Loisirs avec Granby.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2018-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2018

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session spéciale tenue le 19 décembre 2017 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès verbal de la session spéciale, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2018, du 19 décembre 2017 est ADOPTÉ tel que rédigé.

2018-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2017

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 19 décembre 2017 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que le procès verbal de la session régulière du 19 décembre 2017 respecte fidèlement les décisions du conseil municipal et est ADOPTÉ tel que rédigé.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par le secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-01-005

RENOUVELLEMENTS CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET ABONNEMENT NOUVEAU POUR 2018

SUR PROPOSITION de Happi Keundjeu

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser en 2017 le directeur généra/secrétaire-trésorier à :

- ❖ **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuel d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun;
- ❖ **RENOUVELER** les abonnements et mise à jour aux différents Codes et autres livres de lois, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- ❖ **ABONNER** la municipalité à toute nouvelle association, livres ou codes, s'il en est opportun.



2018-01-006

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AUTORISATION DU CONSEIL - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018

Soumis au conseil : Dépenses incompressibles pour l'année 2018;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise, en vertu de la Loi, les dépenses incompressibles suivantes pour l'année 2018, représentées dans le budget 2018 et accepte ces dernières non-limitativement :

- ❖ Rémunération des élus et cotisations de l'employeur ;
- ❖ Salaire du personnel, employés et cadre, cotisations diverses de l'employeur ;
- ❖ Frais de déplacement des élus, du personnel municipal et allocations ;
- ❖ Frais de poste, de téléphone et service 9-1-1 ;
- ❖ Frais d'assurances diverses ;
- ❖ Entretien ménager de la mairie et entretien divers ;
- ❖ Électricité, chauffage et système d'alarme de la mairie et autres bâtiments et éclairage public de la municipalité ;
- ❖ Quote-part de la municipalité à la M.R.C. de la Haute-Yamaska comprenant le service d'évaluation et autres ;
- ❖ Quote-part de la municipalité concernant la protection incendie avec Bromont et Brigham;
- ❖ Contrat pour le déneigement des chemins et épandage d'abrasifs ;
- ❖ Entente des loisirs avec une ou des municipalités voisines ;
- ❖ Services juridiques annuels ;
- ❖ Services professionnels annuels et mise à jour logiciels informatiques et comptabilité ;
- ❖ Service de Protection Publique (Sûreté du Québec) ;
- ❖ Quote-part pour Cour municipale de Granby ;
- ❖ Comptabilité et vérification annuelle ;
- ❖ *Et tous les autres engagements incompressibles.*

QUE ces dépenses sont valables pour les montants prévus au budget pour ces fins.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier a certifié qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites sont projetées et que ces dépenses ont été prévues au budget de l'année 2018.

2018-01-007

RAPPORT VERBAL – DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – FIN DÉCEMBRE 2017

Rapport verbal du 09 janvier 2018 a été fait au conseil ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier du 09 janvier 2018 sur les autorisations de dépenses de la fin de décembre 2017.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2018-01-008

ACCEPTATION COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2017 & COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2017

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en décembre 2017.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus affectant l'année 2017.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant décembre 2017.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2018-01-009

ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2018 & COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2018

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2018.

QUE ce conseil prend note que le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.



No de résolution
ou annotation

2018-01-010

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

VENTE, ACHAT, RÉTROCESSION DE LOT

Aucun sujet traité.

SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, autorise la dépense suivante :

1. Don; Fondation BMP (Hôpital Brome-Missisquoi); 1000.-\$;
2. Don; Fondation du Centre Hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. Subvention Hockey Mineur : 1500.-\$;
4. Loisir et Sport Montérégie : Table Animation Estivale pour Karine Laplante ; 109,23\$;
5. Loisirs municipaux; bac pour jouets et atelier de développement moteur; 550.-\$;
6. Mini Mécanique Granby; achat souffleuse; 1011,77\$, taxes incluses;
7. Canadian Tire; achat souffleuse électrique; 249,99\$, taxes incluses.

ANALYSES EAUX USÉES/EAUX POTABLES

Reporté à une session ultérieure.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

Rapport soumis des permis du mois de janvier 2018.

DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait rapport au conseil de l'avancement de certains dossiers.

2018-01-011

DEMANDE AU DÉPUTÉ DU COMTÉ MONSIEUR PIERRE PARADIS – SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

SUR PROPOSITION de Happi Keundjeu

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce conseil, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, demande une subvention de 110 000.-\$ pour l'année 2018 en aide à la municipalité pour le recouvrement et le rapiéçage d'asphalte de certaines rues dans le parc routier de la municipalité.

QUE sans cette subvention, ces travaux ne peuvent être réalisés et cela peut mettre en péril la sécurité des citoyens (nes).

2018-01-012

DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE – SEMAINE DE RELÂCHE 2018

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Karine Laflamme, coordonnatrice des loisirs, concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de relâche 2018 pour l'Aréna.

BIBLIOTHÈQUE

Aucun sujet traité.

2018-01-013

DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE- DE-GRANBY – PROGRAMME « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA » & AUTORISATION DE SIGNATURE

Document soumis : Demande de Karine Laplante, coordonnatrice du service des loisirs et culture;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte la demande préparée par Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs dans le cadre du Programme « EMPLOIS ÉTÉ-CANADA ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE Karine Laplante, coordonnatrice des loisirs, est mandaté par le présent conseil a présenté ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommé personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

FÊTE NATIONALE

Reporté à une session ultérieure.

2018-01-014

DÉCISION DU CONSEIL - ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « C4 » DANS LA ZONE « MC-3 »

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « C4 » DANS LA ZONE « MC-3 ».

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette décision est prise suite à la tenue de la réunion d'information publique de consultation sur ce projet de règlement qui a eu lieu le 09 janvier 2018 à 19h00 à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alphonse de Granby a le pouvoir de modifier son règlement de zonage, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le projet de règlement de modification a été adopté le 14 novembre 2017, avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné possède principalement des usages de type commercial et que cette zone correspond à l'entrée de la municipalité à partir de la route 139 sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut régir avec diligence les constructions et usages permis dans cette zone;

IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ ET LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUE ET ORDONNE CE QUI SUIV, À SAVOIR :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement no. 383-2017 et le dit projet de règlement est intitulé : «*RÈGLEMENT NO. 383-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES C4 DANS LA ZONE MC-3*».

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le «*Règlement de Zonage no.372-2017* ». Le tout est nécessaire afin d'ajouter des usages autorisés de la classe d'usages C4 dans la zone MC-3

De plus, ce Conseil déclare avoir adopté ce règlement, partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devrait être déclarée nulle, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3

La municipalité modifie son règlement de zonage de la manière suivante :

En conséquence :

1. Il y a lieu de rajouter à l'Annexe A, Grille des usages et normes par zones pour la Zone MC-3, un crochet autorisant le groupe d'usages Commerce artériel lourd (C4), avec une mention dans Notes que seul l'usage suivant est autorisé : *les établissements de vente et de location de véhicules récréatifs, tels les roulottes, les tentes-roulottes et les autocaravanes.*

ARTICLE 4

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et/ou sur toute illustration incompatible pouvant être contenue aux règlements d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 5

Le Règlement de modification no.383-2017 entrera en vigueur conformément à la Loi, suite à l'obtention de l'Avis de conformité de la MRC de La Haute-Yamaska.

Réal Pitt, d.g. et sec.-trés.

Marcel Gaudreau, maire



2018-01-015

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (FARR) – PAVAGE DE LA MONTÉRÉGIADÉ & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé le Fonds d'appui au développement des régions (FARR) dont le programme vise à soutenir des projets de développement régionaux porteurs, choisis par les régions administratives selon les priorités propres à celles-ci;

ATTENDU QUE le projet d'asphaltage du dernier tronçon de piste cyclable de « La Montérégiade » demeurant non asphalté à ce jour, dans le tronçon situé entre Farnham et Granby, pourrait être admissible à un soutien financier du FARR;

ATTENDU QUE ce projet contribue à la mise en œuvre des priorités régionales retenues pour la Montérégiade, à savoir promouvoir et développer le tourisme, et plus particulièrement à la mesure stratégique visant à soutenir le développement du cyclotourisme en Montérégiade;

ATTENDU QUE ce tronçon non asphalté d'une longueur d'environ 5 220 mètres est situé à 70% sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et à 30% sur celui de la Ville de Granby;

ATTENDU QUE les coûts du projet sont estimés à 410 880\$ (taxes nettes);

ATTENDU QUE les villes de Granby et Farnham sont disposées à contribuer au plan de financement du projet avec la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et à conclure une entente intermunicipale à cette fin advenant l'octroi du soutien financier attendu du FARR;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby :

1. Accepte de déposer une demande d'aide financière au FARR pour un montant de 325 284 \$ afin d'asphalter le dernier tronçon de la piste cyclable la Montérégiade non asphaltée à ce jour sur son territoire ainsi que sur le territoire de la Ville de Granby;
2. Autorise, en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Annie Lessard, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;
3. Accepte d'agir à titre de maître d'œuvre du projet et indique son intention de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Granby pour l'exécution des travaux sur ce dernier territoire, si l'aide financière du FARR lui est consentie;
4. Confirme sa participation financière dans le projet pour un montant de 50 174 \$;
5. Advenant l'aide financière du FARR, autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tout projet d'entente à conclure avec le gouvernement pour donner effet au projet.

2018-01-016

DÉCISION DU CONSEIL – ADHÉSION À UNE ENTENTE DES LOISIRS AVEC LA VILLE DE GRANBY & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Email du 21 décembre 2017 de Madame Marie-Pier Pothier, Chef comptable du Service des finances de la Ville de Granby ainsi que le document soumis lors de la séance de travail du 09 janvier 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a reçu un email le 21 décembre 2017 provenant de Madame Marie-Pier Pothier, Chef comptable du Service des finances de la Ville de Granby; ce dernier faisant part d'un scénario des facturations basé sur une hypothèse d'adhésion au 1^{er} février 2018;

ATTENDU la rencontre du conseil municipal avec Madame Marie-Pier Pothier à la séance de travail du 09 janvier 2018, précédent l'assemblée régulière du conseil du même soir;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Happi Keundjeu

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil, suite au email de Madame Marie-Pier Pothier, Chef comptable du Service des finances de la Ville de Granby daté du 21 décembre 2017 et de la rencontre avec elle, lors de la séance de travail du 09 janvier 2018 ; la municipalité désire adhérer à l'entente des loisirs avec la Ville de Granby et ce, selon la proposition soumise le 21 décembre 2017.

QUE ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby tout projet d'entente des loisirs avec la Ville de Granby.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-01-017

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19:47 Heures.

Réal Pitt, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée